

RAPPORT N° 99/6-17
au Conseil Municipal

OBJET

ENTRETIEN DES ESPACES VEGETALISES
DES ROUTES ET PROPRIETES COMMUNALES

APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

La grande diversité, disparité et la superficie importante des espaces végétalisés de la Ville nous impose un mode d'entretien en complément des prestations réalisées actuellement par les Services Techniques communaux

Considérant le montant estimatif des besoins, je vous informe de l'obligation de lancer un appel d'offres pour cette opération.

Compte tenu de l'importance des superficies à traiter et de la capacité des entreprises à répondre à la demande, il est nécessaire d'allotir géographiquement ce marché. Le découpage des lots suit le périmètre des cantons .

- LOT 1 Travaux d'entretien sur le secteur du Chaudron
- LOT 2 Travaux d'entretien sur les secteurs de La Bretagne et de Domenjod
- LOT 3 Travaux d'entretien sur les secteurs de Moufia et de Bois-de-Nêfles
- LOT 4 Travaux d'entretien sur les secteurs de Sainte-Clotilde et du Butor
- LOT 5 Travaux d'entretien sur les secteurs de Montgaillard et de Saint- François
- LOT 6 Travaux d'entretien sur les secteurs du Centre-Ville, de la Petite-Ile, de La Source, de La Montagne et de Bellepierre
- LOT 7 Travaux spécialisés d'élagage des arbres adultes sur l'ensemble du domaine public communal

Par ailleurs, les interventions ne peuvent être linéaires et de périodicités égales suivant les secteurs plus ou moins exposés climatiquement et suivant les saisons.

De plus la superficie globale ne pourra être couverte pour l'ensemble du marché du fait du coût important généré. Les contraintes biologiques (maladies, parasites) ; climatiques (vent, sécheresse, pluies...) ; exogènes (accidents de circulation, vandalisme...) nous obligent à procéder par bons de commande.

RAPPORT N° 99/6-17

Toutefois un minimum d'intervention est nécessaire. Cette périodicité est d'une intervention mensuelle par site, pour un coût minimum général annuel s'élevant à 1 111 137,67 F TTC et à 4 444 550,68 F TTC au maximum.

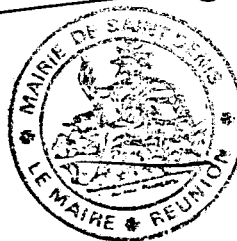
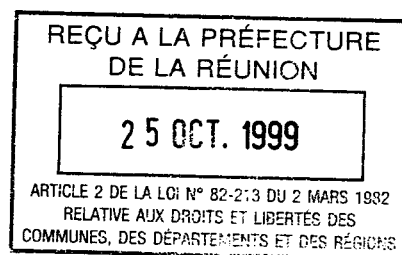
Ce marché sera lancé pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée totale ne pouvant excéder trois ans.

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'approuver le projet ;
- 2) de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert, à passer un marché pluriannuel avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 3) de m'autoriser à signer le(s) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 99/6-17
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 octobre 1999

OBJET

ENTRETIEN DES ESPACES VEGETALISES
DES ROUTES ET PROPRIETES COMMUNALES

APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 99/6-17 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Catherine GIANSANTE, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire au BP 2000 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(8 abstentions, dont 2 votes par procuration)**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'entretien des espaces végétalisés des routes et propriétés communales.

ARTICLE 2

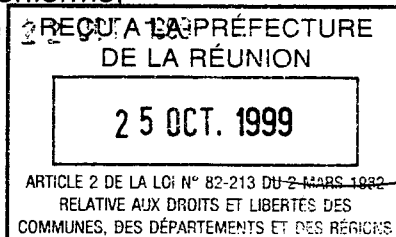
Autorise le Maire à lancer un appel d'offres et à passer le(les) marché(s) avec le(les) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 3

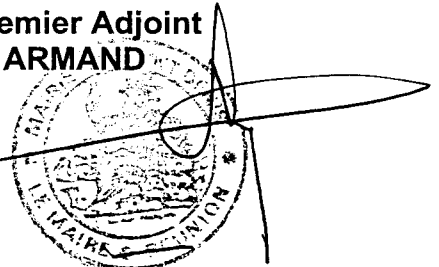
Autorise le Maire à signer le(les) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Denis, le 25 OCT 1999



Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



PLAN

DELIMITATION DES SECTEURS GEOGRAPHIQUES

LOTS N° 1 à 6

- 1 CHAUDRON
- 2 BRETAGNE - DOMENJOD
- 3 MOUFIA
- 4 SAINTE-CLOTILDE
- 5 MONTGAILLARD
- 6 CENTRE VILLE - PETITE-ILE
LA SOURCE - LA MONTAGNE
BELLE PIERRE

